

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/E1/008**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 31 JANVIER ET 1ER FÉVRIER 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**TARIFS DES PRESTATIONS DES LABORATOIRES
D'ANALYSES CISMONTÉ ET PUMONTÉ
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE POUR 2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le périmètre d'activité des Laboratoires d'Analyses de la Collectivité de Corse est très large : de la santé animale à l'environnement, en passant par l'hygiène et la chimie alimentaire, le contrôle sanitaire des eaux de consommation et de baignades et des eaux chaudes sanitaires.

De plus, les laboratoires sont dotés d'une unité de formation, qui ne demande qu'à s'expandre, pour proposer des prestations de conseils, d'information et d'audits en hygiène alimentaire afin de permettre d'identifier les dangers et de maîtriser les risques sanitaires liés à ces activités.

Les Laboratoires d'Analyses de la Collectivité de Corse sont un outil d'expertise performant, à la pointe du progrès, qui répond aux exigences du monde agricole et industriel notamment en matière de prévention sanitaire.

L'eau est source de vie mais aussi ressource pour l'économie locale, industrielle ou touristique, l'eau tient une place importante dans l'identité corse. La loi sur l'eau de 1992 l'a reconnue « Patrimoine Commun de la Nation » et a donné comme objectif la mise en place d'une gestion équilibrée des ressources en eau prenant en compte tous les usages.

Les Laboratoires d'Analyses de la Collectivité de Corse évoluent dans un contexte où la demande de sécurité dans les domaines de la qualité de l'eau, de la santé humaine, de la santé animale et de l'hygiène alimentaire prennent une dimension nouvelle pour le grand public, qui nécessitent une adaptation permanente pour que ces outils restent fiables et performant au service de la santé publique.

Les laboratoires s'engagent sur des prestations étendues : analyses, transmissions d'information.

Les laboratoires interviennent toujours, directement ou indirectement, pour le compte des services de l'Etat :

- Les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) pour des analyses en santé animale, prophylaxie principalement, et pour l'hygiène alimentaire.
- L'ARS, Agence Régionale de la Santé pour le contrôle des eaux : propres, usées, etc.
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour des contrôles environnementaux.

Il intervient aussi pour d'autres organismes publics comme le SATESE (intégré à l'Office d'Équipement Hydraulique)

Les laboratoires interviennent aussi pour la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), et des laboratoires nationaux de référence. Leur action sur le terrain s'adresse également aux organismes de restauration collective et privée.

Les Chambres d'Agriculture, la Grande Distribution, les Groupements de Défense Sanitaire, collectivités et établissements publics, crèches, collèges, établissements de santé, établissements sociaux et médico-sociaux, établissements pénitentiaires et les industries agro-alimentaires font partie de leurs interlocuteurs réguliers, comme les éleveurs, les instituts, les artisans des métiers de bouche ou encore les médecins vétérinaires et généralistes et les particuliers.

Il convient de reconduire, à compter du 1^{er} janvier 2019, les différents tarifs détaillés en annexe, qui concernent la majorité des analyses effectuées par le laboratoire Cismonte et le laboratoire Pumonte.

Dans le cas de nouvelles analyses ou prestations, les laboratoires fixeront un prix en cours d'année à partir d'une analyse ou d'une prestation comparable.

En effet, la direction des milieux aquatiques et sécurité sanitaire s'étant engagée dans une procédure d'audit des laboratoires courant 2019, il convient d'attendre les conclusions de cette évaluation avant d'opérer à une harmonisation des tarifs des laboratoires.

Toutefois, il est néanmoins indispensable dès le 1^{er} janvier 2019 d'adopter les différentes grilles tarifaires des laboratoires Cismonte et Pumonte.

Les tarifs appliqués pour l'ensemble des analyses réalisées aux Laboratoires Cismonte et Pumonte restent identiques à ceux pratiqués au cours de l'exercice 2018.

Les modalités exposées n'induisent aucune incidence financière en dépenses.

Les recettes générées par ces tarifs seront imputées sur le chapitre 936 des budgets annexes des laboratoires.

Au bénéfice de ces précisions, je vous saurai gré de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe relative à la reconduction des grilles tarifaires des prestations des Laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse à compter du 1^{er} janvier 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.